

**MAIRIES
DES BÂTIMENTS ET
DES HOMMES**



ANCIENNE MAIRIE



NOUVELLE MAIRIE



« ... Je n'aime pas tellement ce terme officiel de « mairie » ; je lui préfère celui de « maison commune » parce que, justement, il s'agit de la « maison de tous » et que, de la naissance à la mort, tous nos concitoyens en auront l'usage pour tous les actes de leur vie »

(M. Charon, maire, discours d'inauguration de l'hôtel de ville)

L'ANCIENNE MAIRIE



À l'origine, la Mairie et la Maison d'École fonctionnaient sous le même toit



Avant rénovation



après rénovation

Tableau d'affichage



● RENOVATION DE LA MAIRIE

L'ancienne Mairie qui se limitait à une grande salle polyvalente ne correspondait absolument pas à une commune qui marche vers l'Avenir.

Compte tenu des faibles ressources, les édiles décidaient « main dans la main », de consacrer une grande partie de leurs loisirs à la rénovation des locaux de la Mairie. Cette heureuse initiative devait être entreprise avec beaucoup de discernement et la conjoncture actuelle permettait d'ailleurs d'obtenir des résultats appréciables ; chaque citoyen peut dès à présent, soumettre un problème personnel en toute discrétion.

DISPOSITION DES LIEUX

Hall d'entrée avec à gauche bureau de réception et de secrétariat, bureau du Maire et local Archives.

A droite, l'ancienne Salle de « Mairie » devient une Salle de réunion claire, spacieuse avec du matériel rénové.

Pour compléter cet ensemble fonctionnel, des sanitaires et W.C. ont été créés avec accès direct du hall d'entrée commun.

Le Conseil Municipal a démontré à cette occasion que l'utilisation judicieuse des locaux disponibles et la bonne volonté peuvent pallier les inconvénients d'un petit budget.

Nous espérons que la tâche énorme qui nous attend encore s'ammenuisera au fil des années...



Salle de réunion



Bureau de Monsieur le Maire



Secrétariat - Réception



Mme KESSLER, née THIL Lucie pour les plus anciens, fut **une figure marquante du secrétariat** de l'Ancienne Mairie. Jugée apte de par son parcours scolaire et ses capacités par le maire M. DEFLOIRINE, elle entra en fonction dès la fin de la guerre en 1944. Jusqu'en 1977, année de son départ en retraite, elle assura seule l'accueil de ses concitoyens, les comptes rendus des Délibérations du Conseil Municipal, les courriers administratifs, les documents d'état civil ... avant d'être secondée en 1975 par Mme MERTZ Nicole

Née à Bousse en 1924, elle grandit au milieu des habitants du village. Côtayant quotidiennement les Boussois pendant 33 ans, elle fut le témoin actif de l'évolution de la commune ; elle en est la mémoire vive.

A noter qu'elle est aussi la plume qui a consigné les événements marquants de la commune dans le livre d'or de la mairie, événements illustrés par des photos, des aquarelles, des documents signés.

Le livre d'or est consultable à la médiathèque.

Après rénovation

Cage d'escalier menant au secrétariat



Salle de séance du conseil municipal



À l'avant, bureau de l'accueil



Secrétariat ancienne mairie



Nicole Metz Françoise OBER Karine WELKER



Juin 1997

l'invitation d'Armand Charon, maire, qui avait tenu à remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à mesdames Claude Becker et Nicole Metz pour vingt années au service de la commune.

Quant à Nicole Metz, son arrivée en mairie de Bousse a lieu le 1er juillet 1975 comme agent de bureau stagiaire. Titularisée en 1977, elle occupe actuellement, avec une compétence chèrement acquise au fil des années, la fonction d'agent administratif principal de 2e classe. En plus de la médaille et de son diplôme, chacune recevait une gerbe de fleurs ainsi que les félicitations de leur patron et maire Armand Charon.

Projet d'une construction de nouvelle mairie

1988 :

- achat du terrain par la commune à Mme JOHANNES
- échange de terrain avec M. SIMON Fernand
- cession à la commune par le CONSEIL de FABRIQUE d'une parcelle en contre partie de la mise à disposition d'une salle communale.

28/05/90 : permis de construire la Mairie et son annexe :
morgue et équipement sanitaire.



Plan d'implantation de l'hôtel de ville

Cours des Italiens, terrain d'implantation du futur Hôtel de ville



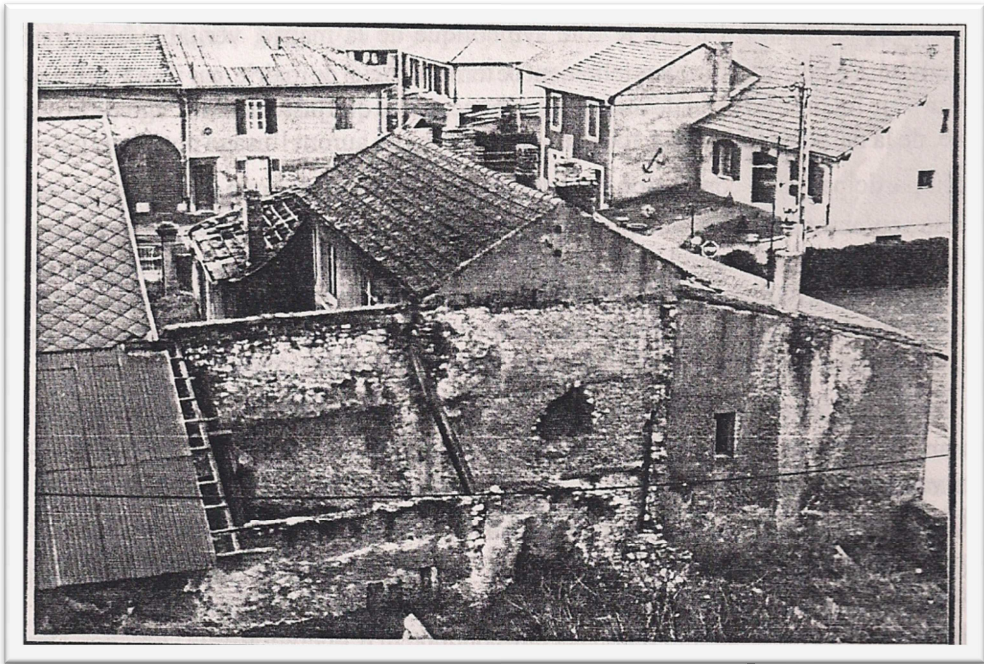
Grand-rue

La cour



Anciennement rue de l'église

Travaux de démolition de la cours des Italiens



Cours des Italiens
Démolition pour la construc-
tion de la nouvelle mairie



1992

La Nouvelle Mairie devient Hôtel de Ville

Les Boussois découvrent les maquettes du futur centre-village

Les portes de la mairie se sont ouvertes dès vendredi, pour laisser découvrir aux enfants des écoles d'abord et à la population toute entière ensuite, le projet d'aménagement du nouveau centre village, la construction d'une mairie, d'une morgue, d'ateliers communaux, d'un local sapeurs-pompiers et de logements sociaux. M. le Maire et tout son conseil étaient à la disposition des visiteurs pour les explications nécessaires sur ce vaste projet. Portes ouvertes auxquelles assistaient également les architectes créateurs retenus sur dix-sept dépôts de projets. C'est avec un intérêt certain que les Boussois suivront les opérations de ce futur centre village.

M. Armand Charron, maire de la localité, entouré des architectes



Plan du quartier de l'hôtel de ville en centre-ville



Travaux de construction





 **Le Républicain
Lorrain**

Le sous-préfet à la future mairie



La municipalité accueillait avec plaisir M. Claude Pierret, sous-préfet, accompagné de M. Gérard Legrand, secrétaire général de la Sous-préfecture, pour une visite de la mairie actuelle, mais principalement pour visiter le chantier de la nouvelle mairie afin de découvrir l'avancement des travaux.

Une construction qui se veut contemporaine, le gros-œuvre étant terminé, d'autres corps de métiers se succèdent autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Côté finance, la deuxième part de la dotation globale d'équipement vient d'être versée par l'Etat.

Travaux achevés



Hôtel de Ville éclairé



Une mairie digne de ce nom pour tous les Boussois

Elle est belle, spacieuse, fonctionnelle. C'est une construction neuve. Elle, c'est la nouvelle mairie de Bousse que son premier magistrat, Armand Charron, nous présente en avant-première. Inauguration cet après-midi.

R.L. : Pourquoi une nouvelle mairie ?

Armand Charron : « Parce que jusqu'à présent, nous étions à l'étroit dans un vieux bâtiment, trop petit, sans aucun confort qui dans le temps partageait ses murs avec l'école communale. Il n'y avait qu'un bureau et une salle de réunion. Je ne possédais même pas un endroit convenable et tranquille pour recevoir les gens. Sans compter qu'il était difficile de stationner aux alentours »

R.L. : De quand date le projet ?

A.C. : « La décision a été votée par le conseil municipal courant 1989. Nous avons dû racheter le terrain à un particulier puis détruire les constructions qui étaient dessus. Après concours, nous avons opté pour un cabinet d'architecture nancéien, Giacomazzi. Le démarrage des travaux s'est fait timidement. Ils ont véritablement commencé en septembre 1990. »

R.L. : Quel est le coût total de l'opération ?

A.C. : « 19MF qui se répartissent entre la construction du

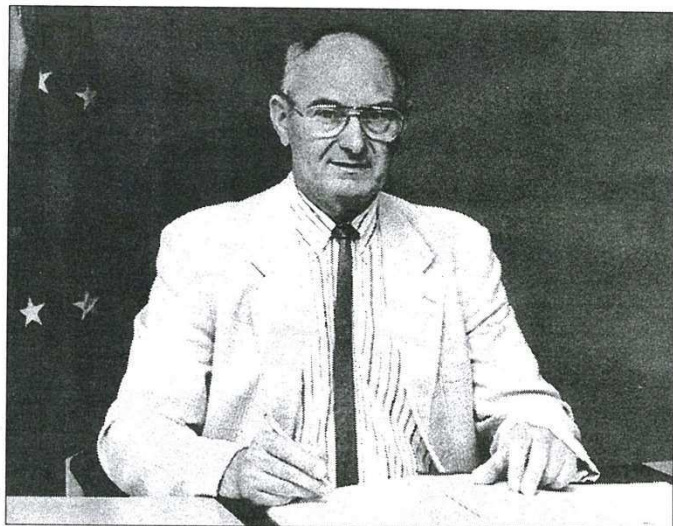
bâtiment à un étage (7,5MF), l'agencement intérieur et extérieur. Car, en fait, on a dû revoir tout l'environnement. Il a fallu notamment dévier la rue de l'Eglise. La municipalité en a profité aussi pour faire un parvis à l'église qui jouxte la nouvelle mairie ainsi qu'un parking agrémenté d'une table d'eau. Le projet municipal qui couvre une surface totale de 900m² abritera également une agence postale dont le local est mis à disposition par la commune. Elle devrait fonctionner à partir du 1er octobre. »

R.L. : Avez-vous rencontré des problèmes ?

A.C. : « Non. En revanche, ce que je peux dire, c'est qu'on a fait le maximum pour que cette nouvelle construction s'intègre parfaitement dans le paysage et qu'elle s'harmonise notamment avec sa voisine, l'église qui date du XIVe siècle. La pose de la pierre de Jaumont sur certains murs en est la preuve. Ce qui est sûr aussi, c'est que l'opération a permis d'améliorer le secteur. »

R.L. : Avez-vous reçu des aides ?

A.C. : « Oui. Une pour le bâti-



Armand Charron : « Enfin une mairie digne de ce nom et un cadre de vie plus agréable »

ment. Elle s'élève à 1,5MF. Et une seconde pour les extérieurs d'un montant de 655 000 F. Nous avons en outre fait un emprunt de 800 000 F. Les

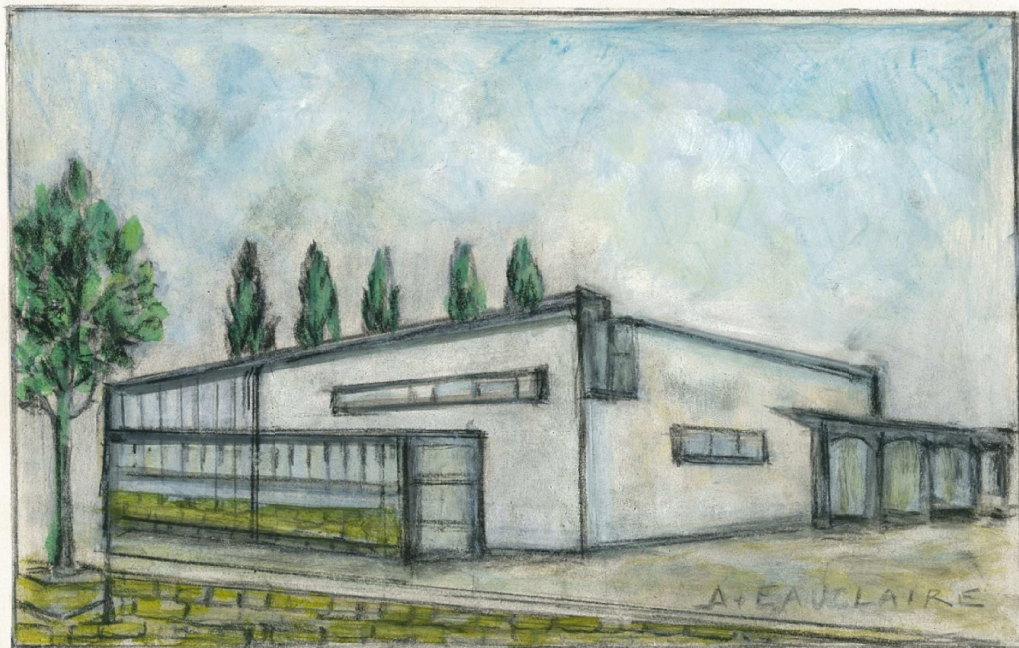
16MF restant proviennent des fonds libres. »

R.L. : Avez-vous d'autres projets ?

A.C. : « Par pour le moment.

Après la salle polyvalente en 1984 et la nouvelle mairie aujourd'hui, ça fait deux gros morceaux pour un village de 2600 habitants! »

Aquarelle issue du : « Livre d'or de la Mairie »



INVITATION



Monsieur Armand CHARON,
Maire de BOUSSE,

Le Conseil municipal,

Vous prie de bien vouloir honorer de votre présence,
l'inauguration de la nouvelle Mairie
qui aura lieu
Le Samedi 26 Septembre 1992 à 15 heures

 **Le Républicain
Lorrain**

Bousse inaugure son nouvel Hôtel de ville

Le samedi 26 septembre 1992 sera un jour à marquer "d'une pierre de Jaumont" pour les Boussois.



Inaugurer une mairie est un événement hors du commun dans la vie d'un élu. Armand Charon a eu ce privilège.

C'était jour de fête hier après-midi, dans la localité de Bousse. En effet, sous la présidence du sénateur Masseret et en présence de MM. Ferretti, vice-président du Conseil général ; Aubron, conseiller général et maire de Guénange ; Kiffer, député et maire d'Amnéville, et Souffrin, sénateur-maire de Thionville, ainsi que des édiles des communes avoisinantes, Armand Charon, maire de Bousse, entouré de son Conseil municipal, a procédé à l'inauguration officielle du nouvel Hôtel de ville de la commune. Les harmonies d'Amnéville et Illange étaient réunies en la circonstance, sous la baguette de M. Dauber.

M. Charon se déclarait heu-

reux et honoré d'inaugurer une mairie : un événement hors du commun dans la vie d'un élu. Evoquant les incidences sociales, il déclarait : « *Nous nous devons d'améliorer l'accueil de nos administrés et aussi d'offrir au personnel municipal des conditions de travail en rapport avec notre époque.* »

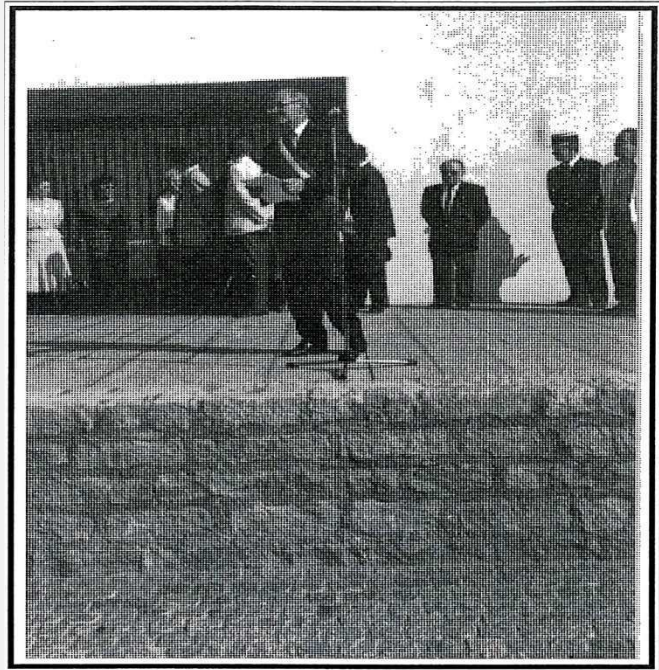
Quant au terme de "mairie", il ajoutait : « *Je n'aime pas tellement ce terme officiel de "mairie" ; je lui préfère celui de "maison commune", parce que justement il s'agit de la "maison de tous", et que de la naissance à la mort, tous nos concitoyens en auront l'usage pour tous les actes de la vie.* »

Puis le premier magistrat de

Bousse a remercié tous ceux qui avaient, de près ou de loin, participé à cette vaste réalisation.

Ensuite, ce sont MM. Aubron, Ferretti, Masseret, Souffrin et Kiffer, qui se sont succédé pour faire l'éloge de la réalisation de cette maison commune, qui revêt un double symbole : d'un côté, la solidité, la pérennité, la stabilité dans le temps que représente la mairie ; de l'autre, l'adaptation aux contraintes de notre vie moderne, et la prévision, à long terme, des besoins de la gestion communale.

Pour clore cette manifestation, un vin d'honneur a été servi aux invités, ainsi qu'à toute la population boussoise.



Inauguration haute en couleurs



le défilé dans les rues



la fanfare



Les notables : M. le député Souffrin
M. le conseiller général Massenet
Le vin d'honneur



Dans ce bulletin : historique, discours du Maire, photos, financement de l'hôtel de Ville.

COMMUNE DE BOUSSE



Bulletin Spécial

INAUGURATION DU 26.09.1992



MESSEURS LES SENATEURS
MONSIEUR LE DEPUTE
MESSEURS LES CONSEILLERS GENERAUX
MESDAMES ET MESSEURS LES MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS
MESDAMES, MESSEURS

C'est à la fois un plaisir et un honneur pour moi de vous accueillir pour une cérémonie aussi exceptionnelle, et vous comprendrez certainement l'émotion qui pourra parfois percer sous mes propos. Réaliser, puis inaugurer une nouvelle mairie, c'est en effet un événement hors du commun dans la vie d'un élu, et peu nombreux sont ceux qui vivent semblable circonstance au cours de leur mandat. J'ai cette chance et, même si je n'ai pas l'orgueil d'attacher mon nom à cette construction, je ressens une certaine fierté à penser que celle-ci pourra durer à travers les siècles.

Car cette démarche me paraît revêtir un double symbole : d'un côté, la solidité, la pérennité, la stabilité dans le temps que représente la maison commune ; de l'autre, l'adaptation aux contraintes de notre vie moderne, la mise en place d'équipements rendus nécessaires par le niveau de progrès actuel, et la prévision à long terme des besoins de la gestion municipale. Nombre de communes se sont choisies pour Hôtel de Ville un bâtiment ancien qui, s'il ne répond pas toujours aux nécessités pratiques du moment, s'attache aux yeux des hommes un caractère irréversible.

Pour notre part, nous n'avions guère le choix, et il me semble que dans une commune de la dimension de la nôtre, le problème de la pérennité historique ne se pose pas : nous sommes suffisamment proches les uns des autres, et suffisamment attachés à nos racines profondes, pour n'avoir point besoin d'un rappel permanent à ces notions élémentaires. En revanche, nous devons absolument nous doter des moyens d'une gestion moderne, afin de contrôler au mieux l'évolution de notre vie en société, car ce n'est pas faire allégeance sans condition au progrès et au modernisme que de s'en servir lorsqu'ils apparaissent utiles ; bien au contraire, je pense qu'il faut utiliser les moyens qu'ils nous offrent pour mieux défendre la qualité de la vie à laquelle nous tenons, prévoir aussi loin que possible les attaques qu'elle pourra subir, et faire en sorte par avance qu'elle puisse y résister.

Je voudrais aussi évoquer les incidences sociales d'une telle réalisation. Nous qui justement entendons défendre la qualité de la vie, nous nous devons d'améliorer l'accueil de nos administrés et aussi d'offrir au personnel municipal des conditions de travail en rapport avec notre époque.

Vous le savez, une telle réalisation est une charge très lourde pour une commune comme la nôtre. Mais il n'est servi à rien de faire les choses à moitié ; aussi l'aménagement de notre village s'avérait indispensable tant pour la mise en valeur de notre belle église datant du 14ème siècle que pour l'environnement de la mairie et nous aurions été de bien mauvais gestionnaires si nous avions délibérément laissé à nos successeurs le devoir de renouveler une telle opération. En outre, nous

avons pu bénéficier de concours financiers importants de la part de l'Etat et du Département. Finalement je crois pouvoir dire que nous avons agi dans les meilleures conditions et de la manière la plus efficace, avec le souci constant d'utiliser au mieux les deniers publics.

J'évoque tout à l'heure le rôle symbolique de la mairie, véritable centre nerveux de la collectivité. En fait, je n'aime pas tellement ce terme officiel de mairie, car il ne s'agit pas de la maison du maire : je lui préfère celui de maison commune, parce que justement il s'agit de la maison de tous, et que, de la naissance à la mort, tous nos concitoyens en auront l'usage pour tous les actes de la vie.

En participant à la conception de cette réalisation, j'ai beaucoup pensé à ce qu'elle représente pour une communauté. Sachant qu'on y trouve à la fois toutes les archives de la ville avec toutes les implications historiques que cela comporte, et tous les projets à moyen ou long terme auxquels nous devons penser dès aujourd'hui si nous voulons contribuer à rendre plus douce la vie de nos enfants. Et je me suis dit que, si la maison commune revêt une telle importance à chaque moment de chaque jour, c'est parce qu'elle est à la fois conservatoire du passé et creuset de l'avenir.

Reconnaissons-le, elle est ce lieu privilégié où les expériences se rassemblent pour donner naissance à la conduite future des hommes, à l'amélioration de leur bien-être, et la préservation de leurs valeurs profondes.

Voilà les principes qui nous ont guidés dans cette conception. Aussi je voudrais ici remercier et féliciter les architectes MM. GIACOMAZZI, BUSATO et BEAUDOUIN, qui ont parfaitement compris ces notions et les ont traitées concrètement avec beaucoup de réussite. Je voudrais également remercier et féliciter tous ceux qui, conducteurs d'opération de la Direction Départementale de l'Équipement de Metz et Thionville, bureaux d'études et de contrôle, paysagiste, entrepreneurs et leurs personnels ont pris part à cette construction, et l'ont mené à bien avec le sentiment manifeste de bâtir pour la postérité.

Je voudrais enfin remercier le personnel administratif et technique de la commune qui a dû supporter la charge toujours très lourde d'un transfert et de nouveaux aménagements. Sans vanité aucune, mais aussi sans modestie déplacée, je pense que cette journée marquera la petite histoire de notre commune. J'ai le sentiment sincère que nous n'avons fait, mes amis du conseil municipal et moi-même, notre devoir d'élus en agissant ainsi. Mais c'est sans doute cette certitude du devoir accompli, qui nous donne aujourd'hui tant de joie et d'émotion. Il nous a fallu pour en arriver là surmonter bien des heures, dépenser beaucoup d'efforts, affronter bien des fatigues. Je suis sûr que tout cela sera utile à nos concitoyens, et j'espère que cela le sera tout autant à nos enfants et aux générations futures.

NOUVELLE MAIRIE en l'an 2011



Entrée: façade ouest



Agence postale



façade NORD
Salle paroissiale et funérarium



Les MAIRES

Les Maires de BOUSSE

et Agent Municipal , Officier Public élu de l'An 03 à l'An 08

1791 – 1793	Pierre POULMAIRE
1793 – 1795	Louis KRAFT
1795 et 1800	Etienne MATTÉ
1795 – 1798	François VARION
1798 – 1800	Louis KRAFT
1800 – 1816	Michel VAILLANT
1816 – 1821	Jean THIL
1821 – 1830	Beudoin Lambert BAUDOIN
1830 – 1865	Jean-Nicolas VAILLANT
1865 – 1869	Isidore MARX
1869 – 1871	François CHEVALIER
1872 – 1876	François Dominique JACCLOT
1877 – 1896	Auguste VAILLANT
1896 – 1908	Jean-Baptiste GROSSE
1910 – 1918	Félix CHEVALIER
1919 – 1926	Charles ANTOINE
1926 – 1933	Louis GRIMARD
1933 – 1941	Camille ANTOINE

Durant la seconde guerre mondiale, la commune de Bousse est privée de conseil municipal du 1.4.1841 au 5.10.1945. Bousse est alors administrativement rattachée à la commune de Guénange.

1945 – 1950	Gustave DEFLORAINE
1950 – 1971	Gabriel ANTOINE
1971 – 1983	Roger BERTHELEMY
1983 – 2001	Armand CHARON
2001 –	Charles BIRMANN

NOS ELUS AU COURS DE L'HISTOIRE DU 7 SEPTEMBRE 1879 A NOS JOURS.

(retranscription intégrale du registre officiel des délibérations communales)

Au XIXe Siècle

LE 7 SEPTEMBRE 1879. La plus ancienne réunion de nos archives.

Membres du conseil présents :

MM. *Vaillant Auguste, Chouffert, Grosse Jean-Baptiste, Vaillant Michel, Videmont.*

Maire : monsieur *Vaillant Auguste.*

Le 13 octobre 1879, nous trouvons en plus, deux membres au conseil, messieurs *Poinsignon* et *Job A.* Nous trouvons également le nom de monsieur *Pierson.*

Le 3 janvier 1880, nous trouvons un membre de plus, monsieur *Grosse Jean.*

LE 5 SEPTEMBRE 1881. Installation du conseil municipal :

MM. *Job Isidore, Poinsignon Nicolas, Marx Isidore, Grosse Jean-Baptiste, Antoine Victor, Archen Pierre, Chevalier Félix, Schmidt Michel, Grosse Jean et Vaillant Auguste.*

Monsieur *Fousse Jean* n'assistait pas à la réunion et n'était donc pas installé.

Le 14 décembre 1881, monsieur *Auguste Vaillant* est installé maire, monsieur *Job Isidore* est installé adjoint (suite à des arrêtés de monsieur le Président de Lorraine en date du 2 novembre 1881).

LE 22 AOÛT 1886. Installation du conseil municipal.

MM. *Chevalier Félix, Antoine Victor, Archen Pierre, Defloraine Jean-Baptiste, Vaillant Auguste, Grosse Emile, Vaillant Michel, Chouffert Nicolas, Veinand Alexis, Laroche Nicolas.*

Le 22 septembre 1886. Installation du maire et de l'adjoint.

Monsieur *Vaillant Auguste*, maire,

Monsieur *Chouffert Nicolas*, adjoint.

Après la séance du 16 novembre 1886, le nom de monsieur *Defloraine Jean-Baptiste* n'apparaît plus.

LE 20 AOÛT 1891. Installation du conseil municipal.

MM. *Chevalier Félix, Vaillant Michel, Antoine Victor, Grosse Emile, Grosse Jean-Baptiste, Chouffert Nicolas, Grosse Jean, Job Isidore, Pelte Ernest, Vaillant Auguste.*

Le 16 octobre 1891. Installation du maire et de l'adjoint.

Monsieur *Vaillant Auguste*, maire,

Monsieur *Chouffert Nicolas*, adjoint.

LE 30 NOVEMBRE 1895,

**NOUS TROUVONS POUR LA PREMIÈRE FOIS LE NOM DE NOTRE VILLAGE ÉCRIT DE CETTE FAÇON :
"BOUSSE".**

LE 10 JUIN 1896. Installation du conseil municipal.

MM. *Job Isidore, Grosse Emile, Pierson Emile, Vaillant Auguste, Grosse Jean, Grosse Jean-Baptiste, Antoine Victor, Bour Nicolas, Chevalier Auguste, Chevalier Félix.*

Le 13 décembre 1896 monsieur *Grosse Jean-Baptiste*, maire.

Conseillers : *Rock et Veinand.*

Au XXe Siècle

ELECTIONS DE 1902.

Le 13 avril 1902. Mise en place d'une commission chargée de la confection des listes électorales. Pas de suite.

LE 13 MAI 1908. Ont émargé:

MM. *Grosse Jean-Baptiste, Pierson, Grosse Emile, Chevalier Félix.*

LE 19 SEPTEMBRE 1908. Etaient présents à la séance :

MM. *Antoine, Archen, Bour, Nockels, Rock, Chevalier, Veinand, Pierson, Grosse E.*

Séance du 11 octobre 1908. Mise en place des commissions.

LE 13 DÉCEMBRE 1908 : Conseillers signataires :

MM. *Antoine, Grosse E., Chevalier F., Pierson, Bour, Veinand A., Archen, Rock, Nockels N.*

Démission de monsieur *Grosse Jean-Baptiste.*

Le 1er août 1909, une commission est désignée pour former la liste électorale.

La signature de monsieur *Antoine*, apparaît pour la dernière fois le 19 septembre 1909.

Monsieur *Chevalier F.* prend le relais après cette date.

Le conseil municipal de l'époque semble limité à 7 personnes,

MM. *Chevalier, Bour, Archen, Veinand, Rock, Pierson et Nockels (séances des 12 mars 1910 et 17 avril 1910).*

LE 5 JUIN 1910. Le conseil est composé comme suit :

LE 13 JUIN 1914. Assistaient à la séance :

MM. *Antoine, Bour, Gouvion, Grosse, Chevalier E., Rock Alexis, Chevalier F., Bombardier Jules, Pierson Emile, Archen Emile.*

LE 29 SEPTEMBRE 1918, le conseil comprenait :

MM. *Antoine, Grosse, Bour, Pierson, Archen, Chevalier, Bombardier.*

LE 4 DÉCEMBRE 1918.

Le conseil est constitué de :

MM. *Grosse Emile, Chevalier Ernest, Bombardier Jules, Bour Jacques, Antoine Charles, Archen Emile, Pierson Emile*

Il se réunit sous la présidence de monsieur *Grosse Emile* et en présence de monsieur *Pierron Joseph*, délégué des vétérans de 1870 et doyen d'âge de ceux-ci, élit à l'unanimité MM. *Kraft Jules, Grimard Louis et Surkopf Lambert*, conseillers municipaux pour compléter le conseil municipal et élit monsieur *Antoine Charles* comme maire et monsieur *Grosse Emile* comme adjoint.

Le conseil comprend donc :

MM. *Antoine, Grosse, Chevalier, Bombardier, Bour, Archen, Pierson, Pierron, Kraft, Grimard, Surkopf* et ce jusqu'au 15 décembre 1919.

Elections municipales des **30 NOVEMBRE 1919 ET 7 DÉCEMBRE 1919.**

LE 8 DÉCEMBRE 1919 sont installés conseillers :

MM. *De Marin Théodore, Archen Emile, Grimard Louis, Bombardier Jules, Pierson Emile, Bour Jacques, Antoine Charles, Surkopf Antoine, Grosse Emile, Kraft Jules.*

Sont élus maire, monsieur *Antoine Charles*,
adjoint, monsieur *Grosse Emile.*

Le 3 mai 1925. Elections municipales.

LE 17 MAI 1925. Sont installés conseillers municipaux :

MM. *Grimard Louis, Remy Nicolas, Rock Jean-Baptiste, Bombardier Jules, Chevalier Ernest, De Marin Théodore, Kraft Jules, Antoine Charles, Surkopf Lambert, Grosse Emile*

Sont élus maire, monsieur *Antoine Charles*
adjoint, monsieur *Grosse Emile.*

Des élections municipales ont lieu le **28 MARS 1926.**

LE 11 AVRIL 1926 sont installés conseillers municipaux :

MM. *Surkopf, Birenne, Kraft, Remy, De Marin, Rock, Bombardier, Grimard, Chevalier, Grosse.*

Monsieur *Grimard Louis* est élu maire.

Elections des 5 et 12 mai 1929.

LE 17 MAI 1929 sont installés conseillers municipaux :

MM. *Grimard Louis, Rock Jean-Baptiste, Chevalier Charles, Bombardier Jules, Tabouret Jules, André Emile, Guering Georges, Thil Emile, Antoine Camille, Metzger Paul.*

Monsieur *Grimard Louis* est élu maire.

Monsieur *Antoine Camille* est élu adjoint.

Monsieur *Tabouret* ne figure plus sur la liste des conseillers à compter du 10 juin 1929.

Remplacé par monsieur *Veler Adolphe* à compter du 10 septembre 1929.

Le 1er décembre 1932, monsieur *Grimard Louis*, maire, émarge pour la dernière fois.

LE 3 FÉVRIER 1933, monsieur *Antoine Camille*, adjoint, préside la réunion du conseil.

Le 12 mars 1933, monsieur *Antoine Camille* est élu maire,
monsieur *André Emile* est élu adjoint,
monsieur *Defloraine* entre au conseil.



Le 5 mai 1935, élections municipales.

LE 16 MAI 1935. Installation du conseil municipal.

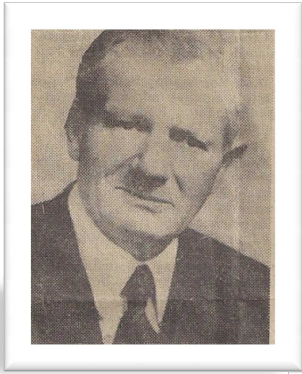
MM. *Rock Jean-Baptiste, Defloraine Gustave, Bombardier Jules, Antoine Camille, Thil Emile, André François, Thil Charles, Guering Georges, Metzger Paul, Veler Adolphe.*

Monsieur *Antoine Camille* est élu maire

Monsieur *Defloraine Gustave* est élu adjoint.

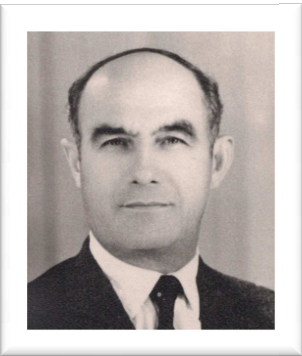
LE 20 FÉVRIER 1941. Dernier compte-rendu de réunion du conseil.

MM. *Rock Jean-Baptiste, Guering Georges, Thil Emile, Veler Adolphe, André François.*



Gustave DEFLOIRINE

Maire
de 1944 à 1950



Gabriel ANTOINE

Maire
de 1950 à 1971



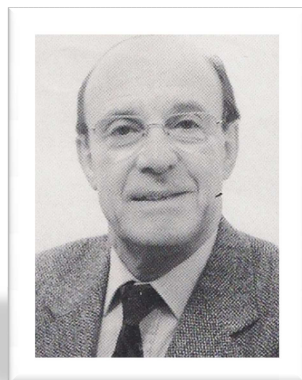
Roger BÉRTHÉLÉMY

Maire
de 1971 à 1983



Armand CHARON

Maire
de 1983 à 2001



Charles BIRMANN

Maire
de 2001 à

Arrêté le 31/12/2011



Le Conseil Municipal de BOUSSE

M. le Maire de Bousse



M. Roger Berthélémy
37 ans
marié, 2 enfants
originaire d'Hettange-Grande
maire de Bousse depuis 1971
chef de bureau principal
adjoint au chef de la section personnel,
il est le 1^{er} maire de Bousse,
membre du personnel de la Centrale.

M. Berthélémy, comment êtes-vous venu à la Centrale et comment êtes-vous devenu maire de Bousse ?

"Après mon service militaire, j'ai été embauché à la Centrale, en 1959, j'avais alors 21 ans. Après avoir habité à Guénange, je suis allé à Bousse pour accéder à la propriété. Comment je suis devenu maire ? Curieusement, c'est le football qui m'a amené à m'intéresser à la vie de la commune. J'étais secrétaire du Club. Elu conseiller en 1965, nous avons mes collègues du Conseil et moi-même, commencé par aménager un véritable stade à Bousse, avec le concours de la Centrale. Ce stade a d'ailleurs été inauguré officiellement le 18 juin 1967 par M. Douady, à l'époque Président de la Centrale et par M. Schnebelen, Député de la Moselle.

► Quels ont été vos objectifs ensuite ?

"En 1971, élu à la tête d'une nouvelle équipe, nous avons pu accomplir bon nombre de réalisations : un 3^e groupe scolaire, une station d'épuration avec tout-à-l'égout pour l'ensemble du village (c'était un progrès appréciable), un réseau routier entièrement remis en état et une zone industrielle.

Tout notre programme établi voilà 5 ans a été mené à bien, avec un an d'avance sur nos prévisions.
De plus, Bousse a été classée "zone résidentielle rive droite". On peut souligner le fait que la municipalité (je parle également de l'action de nos prédécesseurs) a toujours eu le souci de développer plusieurs programmes d'accès à la propriété sous forme de constructions individuelles.
Au total, en 10 ans, 210 constructions ont vu le jour."

► Pour terminer, trois questions en une :

Quelles sont les principales caractéristiques actuelles de Bousse ?
Comment faites-vous pour concilier la vie professionnelle, la vie familiale et les responsabilités communales ? et quel est le sentiment du maire que vous êtes à l'égard de ses administrés ?

"En janvier 1976, Bousse comptait 2 176 habitants, 43% de l'effectif de la Centrale y habite. Avec une population de sidérurgistes à 85/90 %, il s'agit d'une ville dortoir. 1976 va voir l'implantation du premier médecin parmi nous, et sans doute une pharmacie.

Les loisirs y sont actifs : football (il n'y a pas moins de 6 équipes), judo-club (avec 178 adhérents), kayak-club (avec 80 adhérents), chorales (avec près de 150 membres), philatélie, danse, société de pêche.

Pour concilier vie professionnelle, familiale et responsabilités communales : il n'y a pas de miracle. J'y arrive parfaitement car, fort heureusement, je suis très bien secondé par une équipe homogène et soudée - 17 personnes - sans omettre les très méritants animateurs et responsables des sociétés de sports et des loisirs.

Vis-à-vis de mes administrés, j'avoue que j'ai la satisfaction morale de me sentir utile. Du moins, je le pense. Sur le plan humain, être maire au milieu d'une population très attachante et qui manifeste sa sympathie, croyez-moi, c'est enrichissant !"



PAS DE PHARMACIE A BOUSSE :

Le conseil municipal menace de démissionner !

A trois mois des élections municipales de 1977, Bousse va-t-il se retrouver sans maire ? Ce n'est pas impossible. « Si nous n'obtenons pas l'assurance qu'une pharmacie sera prochainement ouverte à Bousse, nous sommes convenus avec mon conseil municipal, de démissionner en bloc », déclare M. Roger Berthélémy, premier magistrat de cette commune de 2800 habitants sur la rive droite de la Moselle.

Une décision qui pourrait intervenir dans les jours prochains, même si l'on sait, comme le maire de Bousse, que l'autorité de telle refusera à coup sûr cette démission collective. « Qu'à cela ne tienne, affirme M. Berthélémy, nous aurons ainsi démontré que nous ne pouvons être d'accord avec la position de M. le Préfet de la Moselle ». C'est en effet un arrêté préfectoral refusant la création d'une pharmacie dans le bourgade qui est à l'origine de la gène du conseil municipal.

Les élus de Bousse connaissent la loi locale et ils savent qu'il faut au moins 5000 habitants pour prétendre à l'ouverture d'une pharmacie. Mais ils savent aussi que des dérogations ont déjà été accordées : « Certes, Bousse ne compte actuellement que 2800 habitants, mais la commune de Rurange s'est associée à notre demande, ce qui fait que nous totalisons 3700 habitants. De surcroît, un lotissement de 108 pavillons va bientôt démarrer à Bousse, ce qui nous amènera environ 600 habitants de plus », explique le maire en faisant l'inventaire des diverses démarches déjà effectuées tant à l'échelon départemental que national.

En effet, M. Berthélémy avait confié le dossier de « l'affaire » au Dr Kiffer, député - maire d'Amnéville, pour qu'il le remette au président de la République. Cela a été fait lors de la visite de M. Valéry Giscard d'Estaing à Metz.

Dans ce dossier, il demande que Bousse « bénéficie d'une dérogation identique à celle consentie à plusieurs communes voisines ». Affaire à suivre...

Mais cette pharmacie qu'un jour refuse n'est pas le seul sujet de préoccupation des élus de Bousse. En effet, l'augmentation des impôts locaux a constitué une « douloureuse surprise ». Pourtant, dit M. Berthélémy, « le conseil municipal » toujours éviscé de faire supporter de trop lourdes charges à chacun et, cette année encore, le budget communal était équilibré. Cette majoration importante des impôts locaux est due à ce que les charges départementales pour 1976 ont augmenté d'environ 140 pour cent, alors que les charges communales n'ont subi qu'une hausse de 13 pour cent, ne compensant même pas l'augmentation réelle du coût de la vie ».



M. BERTHELEMY : « Nous sommes prêts à abréger notre mandat. »

Décidément, ce nouveau pont, qu'il soit de Bousse ou pas, fu beaucoup parler de lui, mais pas encore assez, semble-t-il, car u haut fonctionnaire en poste depuis plusieurs mois déjà dans la région thionvilloise, en a récemment découvert l'existence voici que quelques jours. Et pourtant il sera bientôt mis en service...

M. CASPARY.

L'une des principales réalisations durant ses mandats fut

- l'aménagement du groupe scolaire des Saules Sud



• AMENAGEMENT DU GROUPE SUD

CLOTURES ET ESPACES VERTS

Après avoir procédé à l'aménagement des cours du GROUPE NORD ainsi que du mur de clôture, le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre une seconde phase de réalisations.

A l'heure où vous lirez ce bulletin, les travaux concernant le GROUPE SUD seront déjà bien avancés.

Dans un but pratique, nous avons profité des vacances scolaires de Pâques pour commencer les travaux susceptibles de créer des perturbations vis-à-vis des enfants et enseignants. La plantation d'arbres nobles — saules pleureurs, tilleuls... — étant déjà réalisée, les cours seront bordées de troènes qui, tout en délimitant l'espace projeté, formeront un agréable fond de verdure.

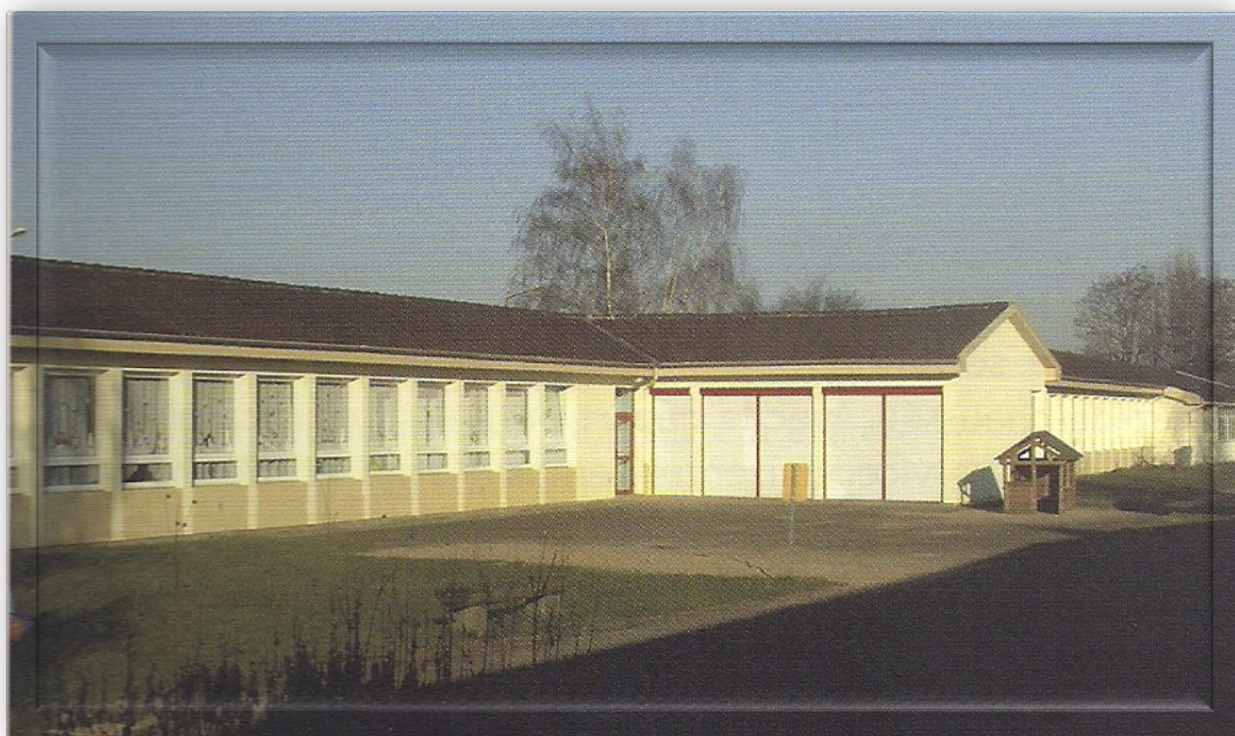
Quelques massifs d'arbres et arbustes décoratifs, en partie d'espèces à feuillage persistant, auront leurs places et compléteront ainsi ce terrain réservé au « GROUPE SUD ».

Tout en cherchant à créer un certain cadre à l'ensemble, nous espérons avoir établi un environnement fonctionnel tenant compte des considérations de toutes et tous.

Toutes les personnes soucieuses de participer à une expansion vers l'avenir comprendront aisément les difficultés que peut rencontrer la mise en œuvre de tel ou tel objectif et que le « respect du travail entrepris » permet à votre Conseil de poursuivre sa tâche.



- la construction du groupe scolaire du Plateau



1983

M. CHARON Maire de 1983 à 2001

Conseil municipal de 1983

 Le Républicain
Lorrain

M. Armand Charon élu maire



La grande salle de la mairie était bien trop petite pour contenir le public qui assistait hier soir à la mise en place du nouveau conseil municipal et à l'élection du maire et de ses adjoints.

Après la présentation du conseil municipal, M. Armand Charon, adjoint sortant, et seul prétendant, était élu maire de la commune avec vingt-deux voix et un bulletin blanc.

Un second vote confirma le choix de quatre adjoints et on procéda ensuite à l'élection de ces derniers : M. F. Dalstein, premier adjoint

était élu, avec vingt-deux voix ; M. Giffe, deuxième adjoint avec vingt-deux voix ; Mme H. Back, troisième adjoint, avec vingt-deux voix ; M. J. Daniel, quatrième adjoint, avec vingt-deux voix.

En clôturant la séance, M. Charon a remercié le conseil municipal de sa confiance, ainsi que les électrices et les électeurs. «*Votre entente et votre soutien nous ont permis la réussite de cette journée, et bien sûr celle des mois et années à venir.*»

Conseil municipal de 1989

Le nouveau conseil municipal



Le doyen M. Armand Charon a ouvert la séance devant les 22 conseillers présents (M. Marc Giffe, premier adjoint sortant étant absent excusé), M. Armand Charon maire sortant a été élu avec 21 voix et un blanc. Le maire a proposé la nomination de quatre adjoints. Cette

proposition a été acceptée à l'unanimité. Sont nommés : premier adjoint M. Daniel Joseph avec 19 voix ; 2e adjoint Mme Huguette Back avec 20 voix ; 3e adjoint M. Roland Pretto avec 21 voix ; 4e adjoint M. Daniel Lafargue avec 18 voix.

Conseil municipal 1996

B O U S S E HORIZON 2000

COMMUNE de BOUSSE

CANTON
de METZERVISSE

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux prennent rang dans l'ordre du tableau.

L'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales : 1° par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal; 2° entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus; 3° et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture, où chacun peut en prendre communication ou copie.

M = Maire.
A = Adjoint.
C.M. = Conseiller municipal.

N°	Fonctions (1)	NOM	PRÉNOMS	DATE de naissance	PROFESSION	DOMICILE	DATE de la plus récente élection	NOMBRE de suffrages obtenus
	M	CHARON	Armand	17/6/1932	Pré-retraité	8 rue de la Forêt	16.06.1995	861
	A	DANIEL	Joseph	13/11/1939	Pré-retraité	13 rue de Provence	16.06.1995	762
	A	PRETTO	Roland	15/9/1942	Tourneur	36 rue du Faisan	16.06.1995	883
	A	MASSON	Jean-Louis	24/1/1945	Agent maîtrise	9 rue Fr. Couperin	16.06.1995	890
	A	BIRMANN	Charles	19/7/1937	Retraité	14 rue du Muguet	11.06.1995	905
	C.M.	MYOTTE-DUQUET	André	08/4/1959	Dessinateur	13 rue des Acacias	11.06.1995	903
	C.M.	JEREMIE	Ernest	13/5/1944	Fonctionnaire	14 rue J. Massenet	11.06.1995	899
	C.M.	FROUMOUTH	Daniel	03/1/1957	Agriculteur	2 Pl. de la République	11.06.1995	899
	C.M.	LA VAULLEE	Martine	10/1/1957	Empl. Banques	14 rue Maurice Ravel	11.06.1995	899
	C.M.	BOUCHER	Michel	04/7/1954	Agent maîtrise	16 rue de l'Eglise	11.06.1995	899
	C.M.	JERZYK	Hervé	10/9/1961	Agent Maint.	18 rue des Saules	11.06.1995	897
	C.M.	SIMON	Christiane	22/11/1953	Secrétaire	1 rue Neuve	11.06.1995	892
	C.M.	GUILLAUME	Roger	20/7/1939	Pré-retraité	22 rue du Muguet	11.06.1995	891
	C.M.	CHEMISKY	Jacqueline	27/8/1955	Enseignante	32 rue de Metz	11.06.1995	890
	C.M.	BERNAD	Tina	27/3/1950	Couturière	4 Imp. D.Milhaud	11.06.1995	886
	C.M.	GLAD	Daniel	17/3/1952	Enquêteur _{pol.}	5 rue du Pont	11.06.1995	886
	C.M.	WEIL	Cécile	22/11/1955	Femme Foyer	3 rue des Chenevières	11.06.1995	884
	C.M.	KOLSCH	Michel	01/8/1932	Pré-retraité	11 rue des Mésanges	11.06.1995	880
	C.M.	VEUTIN	Nicole	24/2/1936	Femme Foyer	12 rue des Tilleuls	11.06.1995	880
	C.M.	SIMON	Fernand	06/3/1936	Garagiste	5 rue de l'Eglise	11.06.1995	879
	C.M.	REUTER	Marguerite	08/5/1946	Aide-soignante	1F rue de la Moselle	11.06.1995	870
	C.M.	WEYDERS	Louis	25/3/1934	Pré-retraité	1 rue de Provence	11.06.1995	860
	C.M.	LAFARGUE	Daniel	01/11/1949	Agent Maîtrise	3 Avenue de France	11.06.1995	801

1. 20370. - Berger-Levrault, Nancy (B).

Tableau de la Mairie



CERTIFIÉ EXACT, par le Maire, soussigné,
BOUSSE le 16 Juin 1995.

[Signature]

Au cours de ce 3^{ème} mandat :

Création d'un CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

1996

CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Suite aux cahiers de doléances déposés en mairie par les enfants en juillet 1989 et aux intentions émises par le maire et son conseil municipal lors de sa campagne de 1995, vous trouverez ci-dessous les suggestions établies afin d'examiner la procédure de création du conseil municipal des enfants.

Objectifs.

Le conseil municipal d'enfants constitue un lieu d'éducation civique vivante, véritable prolongement de l'action de l'école. Ses vertus sont celles d'une classe coopérative située au niveau de la commune. Il permet aux jeunes de définir des politiques adaptées à leurs besoins, d'élaborer des projets et de les mettre en oeuvre. En associant des notions telles que les devoirs des jeunes et leurs droits, l'intérêt général, cette structure peut contribuer à l'émergence d'une nouvelle perception des jeunes par les adultes. Le conseil municipal d'enfants est un lieu permettant le dialogue entre les élus adultes et les représentants des jeunes. Ceux-ci mènent des actions et sont sensibles aux problèmes de prévention et proposent des réalisations originales.

C'est la conjugaison de ces objectifs qui caractérise l'originalité d'un conseil et le différencie d'une structure d'animation et de loisirs.

1997 élection



Conseil Municipal Des jeunes

BULLETIN N°



Articles parus dans ce bulletin:

- Création de l'UE et sa monnaie unique
- Excès de vitesse dans Bousse
- Passage des jeunes chez l'habitant pour Halloween
- Les déchets près de la Moselle
- Souhait d'un parcours de santé
- Pages de divertissement

PREMIERE ACTION DU C. M. J.



Grâce à la journée nationale du "nettoyage de printemps", le 22 mars 1997, l'Association Bousse Loisirs et le Conseil Municipal des Jeunes ont nettoyé les abords de Bousse.

Tous les bénévoles voulant participer, avaient rendez-vous à 13 h 30 devant la mairie.

Une bonne partie du C. M. J. était présente ainsi que beaucoup d'autres personnes, petits et grands. Cinq groupes ont été composés. Puis nous sommes tous partis à plusieurs endroits différents et l'attaque a commencé.

Nous avons trouvé :

des chaises, du fil de fer, des pneus de vélo et de

voiture, du carton, des pots de fleurs en plâtre, des pots d'échappement, beaucoup de planches, des bouteilles en verre et en plastique, de la ferraille, des poissons morts, du papier, de la tôle, des paquets de cigarettes et de nombreux sacs (Cora, Mc Donald's etc ...)

En fin d'après midi, nous avons rempli 50 sacs poubelle avec tous ces déchets divers.

Nous espérons que les consommateurs de ces produits respecteront dorénavant tous ces lieux que nous avons nettoyés

Le C. M. J.



Articles parus dans ce bulletin n° 2

- Les travaux de la rue de Metz (Aline et Estelle)
- Nettoyage de printemps (Déborah, Cyrielle et Florence)
- Les brioches de l'amitié (Mélanie et Nicolas)
- Visite du Conseil Général de Moselle (Loïc, François et Guillaume)
- Conférence sur les enfants du Brésil (Déborah)

C
O
N
S
E
I
L



MUNICIPAL
DES
JEUNES

54

HALLOWEEN

Halloween est la veille de la fête de tous les saints.

Celle est à l'origine d'une fête celtique. Cette année, à Bousse, cette fête qui nous vient d'Irlande a été organisée le vendredi 30 octobre au soir.

Sorcières, sorciers, fantômes, vampires et encore d'autres étaient au rendez-vous devant la mairie. Ensuite, le départ était donné.

Avec comme phrase magique «trick or treat» (des bonbons ou un sort), les enfants et même les adultes ont assailli les maisons ornées de la «Jack'o'lantern», citrouille creusée et décorée.

Les villageois ont été très généreux : bonbons, gâteaux, chocolats... Tout c'est passé dans la joie et la bonne humeur.

Les participants ont ensuite regagné la salle Georges Brassens où ils ont eu droit à un bon chocolat chaud.

Tout c'est donc bien terminé pour cette fête d'Halloween.

Nous attendons avec joie une fête identique l'année prochaine.



Le Conseil
Municipal
des
Jeunes.

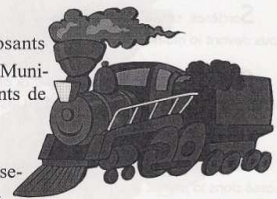
55

MARCHE AUX PUCES

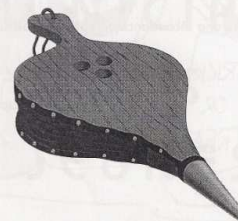
Le samedi 21 novembre a eu lieu le marché aux puces pour le téléthon.

Il y avait vingt-quatre exposants dont quelques jeunes du Conseil Municipal des Jeunes et des participants de l'extérieur.

La vente de gâteaux, de casse-croûte et de boissons nous ont fait gagner 2 000F.



Nous remercions toutes les personnes qui ont assisté à la mise en place et au rangement de la salle.



Deborah

56

Visite du R.L.

Étonnement et satisfaction pour les membres de la commission municipale des jeunes, encadrés par les élus locaux, qui découvraient le Républicain Lorrain à Woippy.

Étonnement tout d'abord devant l'imposante infrastructure du quotidien régional, depuis l'ambiance feutrée de la rédaction, la salle des télécopieurs, le labo photo, la mise en page informatisée jusqu'au point d'orgue avec les rotatives, toujours impressionnantes par leur complexité. «Les nouvelles vont vite» remarquait le jeune Quentin Pizzuto, 11 ans, étonné de voir l'impression du journal se faire à 45 km/h sur des rotatives dont l'appétit nécessite qu'elles soient alimentées par des rouleaux de papier d'une tonne.

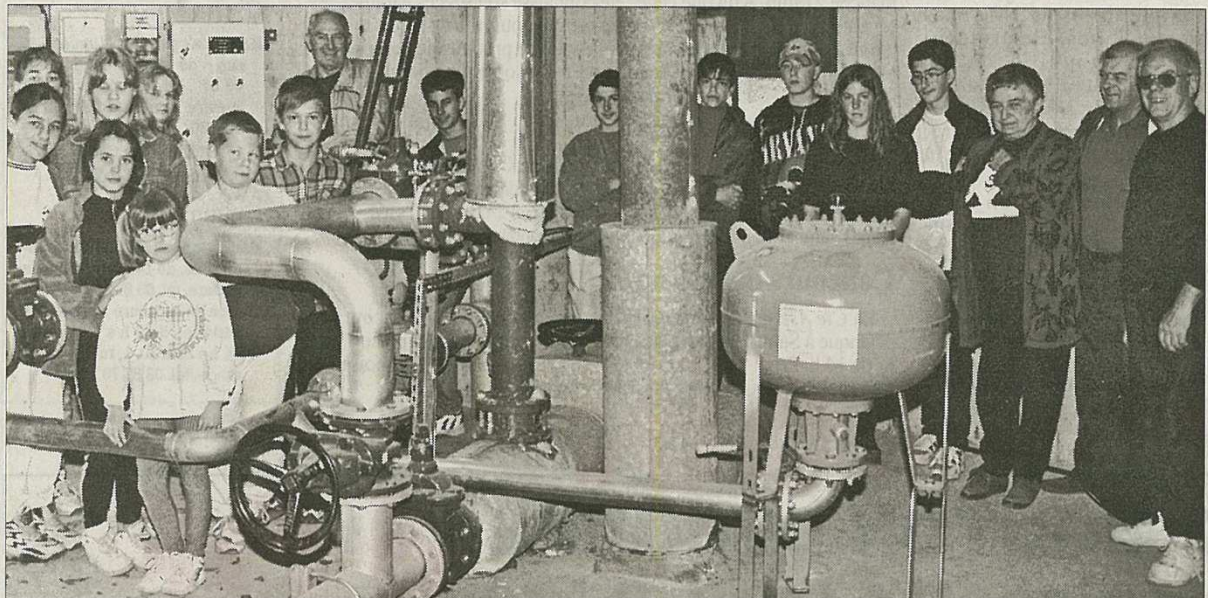


Perplexité et admiration également devant la technologie permettant de couper et plier les pages dans la foulée devant une telle vitesse de défilement.

Satisfaction enfin pour la découverte d'un processus d'élaboration du traditionnel journal, dont la lecture matinale sera désormais faite avec un regard différent et parfois plus compréhensif.



Les jeunes conseillers au fil de l'eau



L'approvisionnement en eau n'aura plus de secrets pour les jeunes conseillers boussois.

Avoir de l'eau à la maison en tournant le robinet, c'est très pratique. Mais que faut-il faire pour en arriver là ? Pour en avoir le cœur net, une quinzaine de membres du conseil municipal des jeunes de Bousse, accompagnée pour la circonstance par des

bénévoles de la bibliothèque municipale, et guidée par Paul Jacquot de la CGE secondé par Armand Charon, maire, a découvert les subtilités du réseau emprunté par l'eau potable en commençant par la visite de l'ancien château d'eau d'une capacité d'environ

250m³. Familiarisée avec les problèmes de pompage et de nitrates, la troupe de visiteurs a pu faire ensuite connaissance avec le nouveau château d'eau *Le Hêtre* qui, du haut de ses 40m, reste le point culminant (273m), du Syndicat des eaux de Gué-

nange. Les jeunes conseillers ont pu ainsi visiter, "de la cave au grenier", cet imposant bâtiment d'une capacité de 950m³, destiné à un approvisionnement multi-sources des communes de Gué-lange, Rurange-lès-Thionville, Montrequienne et Bousse.

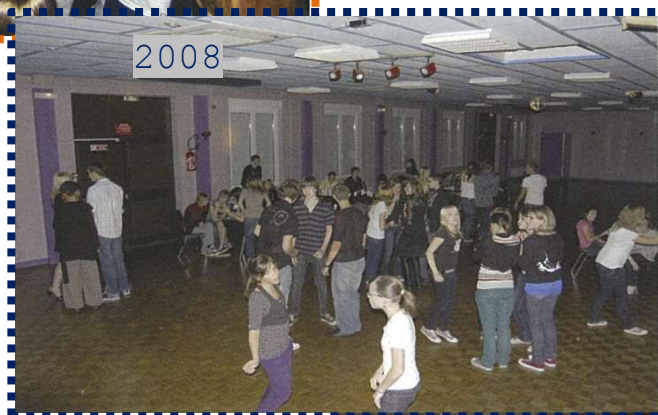
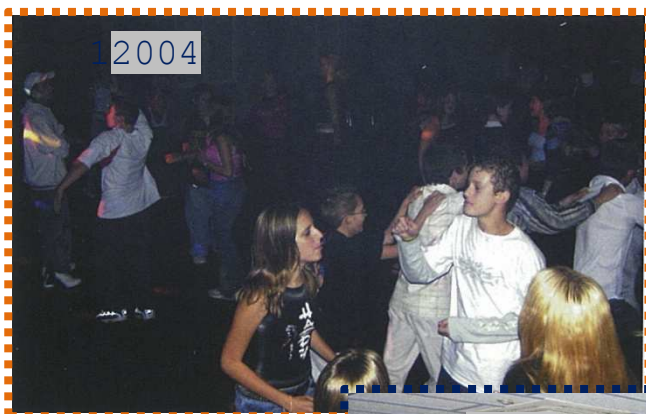
Appel à candidature pour l'élection d'une nouvelle équipe pour le prochain mandat de 2001 :

Conseil municipal des jeunes

Le premier mandat du Conseil municipal des jeunes de Bousse touche à sa fin. Afin de procéder à de nouvelles élections en janvier, un appel est lancé à tous les jeunes de la commune qui seraient désireux de participer au nouveau conseil, afin de déposer leur candidature, soit à la mairie, soit en contactant M. Myotte-Ducquet (tél. 03 87 73 02 45), avant le 4 janvier. Les élus souhaitent que les idées et le dynamisme des candidats permettront de continuer les actions, manifestations et participation à la vie communale qui ont été entreprise par leurs prédécesseurs.

Mais l'appel est resté sans réponse.....

Reconnaissons à l'équipe sortante le mérite d'avoir fédéré les jeunes de la Commune autour d'actions tant civiques que culturelles ou ludiques ; la boum des jeunes en a été le prolongement jusqu'en 2010.



Parmi les réalisations notoires durant les mandats de M. Charon, il est à signaler :

1984 : salle polyvalente Georges Brassens



1991 : l'Hôtel de Ville

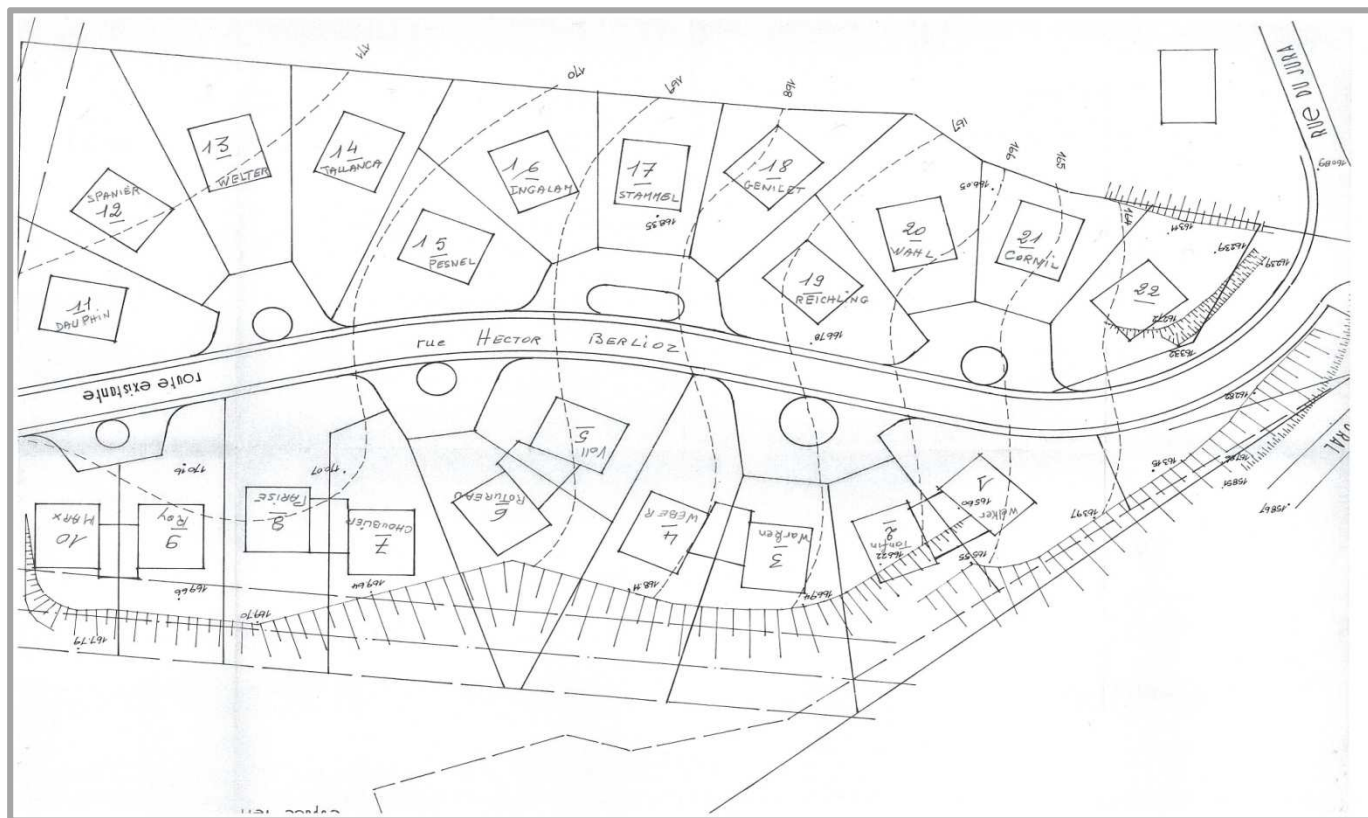


1994 : Rachat et Modernisation de la Salle des Fêtes

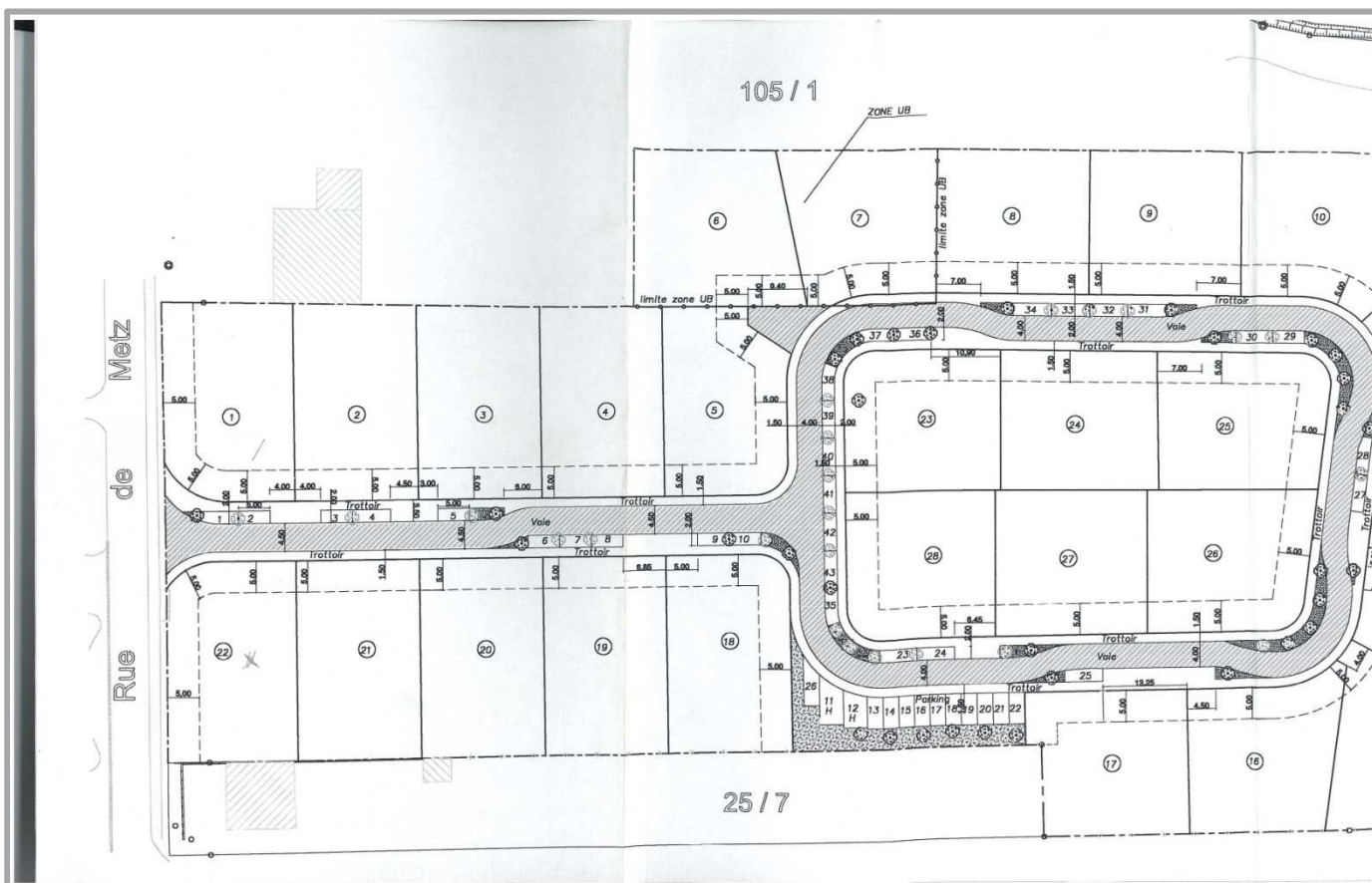


Implantation de nouveaux lotissements

1984 : Les Verts Prés



2000 : La Verte Forêt





M. Charon a quitté ses fonctions en 2001,
à la fin de son 3^{ème} mandat



Armand Charon, maire de Bousse

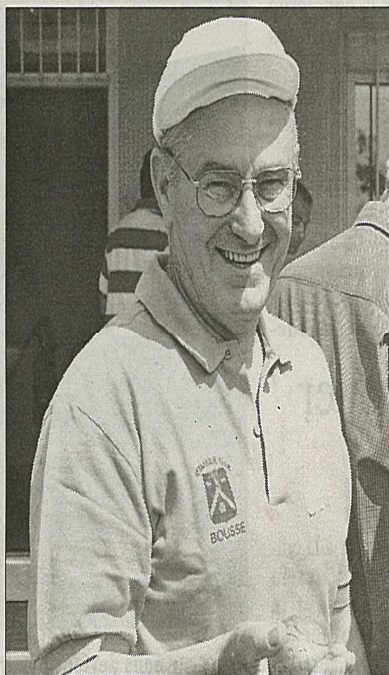
« Je ne suis pas un élu malheureux »

Armand Charon prend la vie du bon côté. Si le maire de Bousse ne part pas en vacances et entend bien rester présent pour ses administrés, le "carpe diem" prôné par les épicuriens semble à son goût. Portrait d'un élu heureux.

Après des vacances passées il y a deux ans en Haute-Savoie, le maire de Bousse Armand Charon mettra le cap pour des week-ends détente à Londres et en Autriche. Tout en dérogeant à la sacrosainte règle des départs en juillet-août, puisque ces escapades auront lieu au mois de septembre. Mais loin de lui l'idée, et l'envie, de se refuser les plaisirs simples de la vie. « Je suis à la retraite. Cet été, je vais profiter de mon temps libre pour rester bricoler à la maison. » Sa conception du bon temps ? « Etre en famille et passer des soirées avec mes petits enfants à jouer aux boules derrière chez moi. »

Voilà pour le côté pile. Côté face, l'élu lève aussi le pied à la mairie : « nous avons beaucoup moins de travail administratif. »

Un ralentissement de rythme qui n'empêche pas l'élu de faire son travail consciencieusement. « Je passe tous les jours à la



*Armand Charon :
« Je tire un bilan très satisfaisant de mes mandats. Je ne suis pas un élu malheureux. »*

mairie. Il faut que les habitants puissent avoir un interlocuteur auquel s'adresser. Ils peuvent même m'appeler chez moi en cas de besoin. J'ai une bonne

population, qui n'en abuse pas. »

Et les affaires courantes dans tout ça ? « On ne peut pas vraiment dire qu'il y ait de gros

dossiers qui aient abouti cette année. Nous traversons une période charnière. » Traduction : « la révision du plan d'occupation des sols nous met en position d'attente. Notre ambition est d'assurer le développement du secteur au nord de la ville. Mais il se peut qu'il y ait un blocage du foncier dû au tracé de l'A32. Ce tracé doit être arrêté prochainement par le préfet. Nous, on ne veut pas de l'A32. On estime que l'A31, très proche, cause déjà suffisamment de nuisances. »

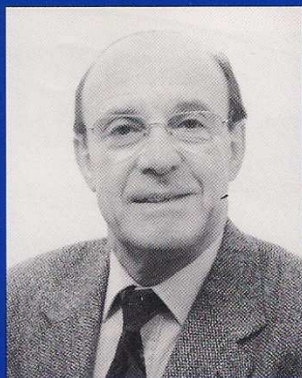
Pas de nouveau mandat

La messe est dite. La municipalité, prévoyante, a déjà tissé la trame d'une solution de rechange qui axerait le développement de la ville à l'est de celle-ci. Au cas où... Mais Armand Charon aura-t-il le temps de constater de visu tous les changements censés affecter la commune ?

Car le maire a fixé une date

butoir pour mettre un terme à ses fonctions d'élu.

A la fin de son actuel mandat, en 2001, quitte à faire des déçus, ou alors l'inverse, le premier magistrat ne se représentera pas. Le mobile risque fort de bousculer les idées reçues. « Pour moi, il devrait y avoir une limite d'âge pour décrocher. Exactement comme pour les retraités des autres professions. A ceci, plusieurs raisons : en premier lieu, il faut s'arrêter avant de ne plus être capable. Ensuite, personne n'est indispensable. Il serait illusoire de croire que nous sommes irremplaçables. Place aux jeunes. On a toujours besoin de sang neuf. En ce qui me concerne, je veux partir en pleine possession de mes moyens. Je tire un bilan très satisfaisant de mes mandats, et je ne suis pas un élu malheureux. » Une leçon d'humilité qui risque d'en laisser plus d'un pantois.

Le Conseil Municipal du 1^{er} mandat**BIRMANN Charles**

63 ans, retraité
Adjoint sortant

**BERNAD Nunzia**

51 ans, mère au foyer
Conseillère sortante

**MYOTTE-DUQUET**

André 42 ans,
technico-commercial
Conseiller sortant

**CHEMISKY Jacqueline**

45 ans, retraitée
de l'enseignement
Conseillère sortante

**GODARD Thérèse**

49 ans, retraitée

**KLEIN - DE PAOLI
Martine**

47 ans, responsable
agence bancaire

**REUTER Marguerite**

54 ans, retraitée
Conseillère sortante

**DETCHÉ Jean-Luc**

33 ans, rédacteur en chef
au Conseil Général

**GUILLAUME Roger**

62 ans, retraité
Conseiller sortant

**LAVALLEE Martine**

44 ans, chargée
clientèle banque
Conseillère sortante

**RICHTER Virginie**

42 ans, caissière

**FILLMANN Alain**

51 ans, technicien

**JERZYK Sylvie**

43 ans, dessinatrice

**MASSON Jean-Louis**

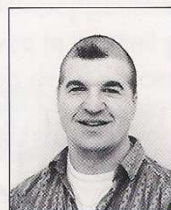
56 ans, pré-retraité
Adjoint sortant

**WEYDERS Louis**

65 ans, retraité
Conseiller sortant

**FROUMOUTH Daniel**

43 ans,
livreur-préparateur
Conseiller sortant

**JUNKER Alain**

36 ans, responsable
SAV autos

**MEREL-BRESSY**

Stéphane
32 ans,
agent de maîtrise

**ZAUGRA Gilbert**

42 ans, mécanicien

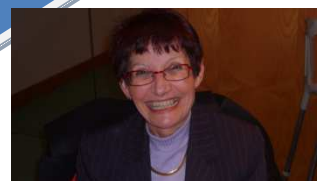
Le Conseil Municipal du 2^{ème} mandat



BIRMANN Charles
Maire



MASSON J. Louis
1^{er} adjoint



GODARD Thérèse
2^{ème} adjoint



FILLMANN Alain
3^{ème} adjoint



JERSYK Sylvie
4^{ème} adjoint



KOWALCZYK Pierre
5^{ème} adjoint



BERNAD Nunzia



BUCCI Joseph



CHEMISKI Jacqueline.



GUZZI Gabriel



FILLMANN Audrey



GOULLON Alexandra



GUILLAUME Roger



JUNKER Alain



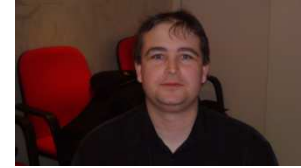
KARMOWSKI Robert



LAVAULEE Martine



MEREL BRESSY Stéphane



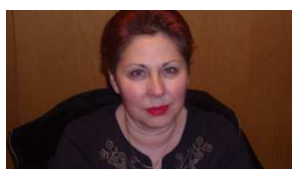
MEYER Sébastien.



REUTER Marguerite



RICHERT Virginie



ROVIRA Marie-Claire



WEYDERS Loui



Zaugra gilbert

Depuis son élection, M. Birmann avec son équipe municipale, s'est attaché à concrétiser des projets en cours, à améliorer et moderniser le cadre de vie de ses administrés :

La Place des fêtes : 2004



La Place de la République : 2006



La Place des Provinces : 2009



La voirie, avec, entre autres, le rond-point sur la départementale



Des Services :

L'agence postale en 2005



Agence postale

Boussac Une nouvelle convention, relative à l'organisation de l'agence postale, a également été adoptée, étant donné que la commune s'engage à assurer l'ouverture de l'Agence postale communale au moins soixante heures par mois, et que La Poste s'engage à verser à la commune une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle de 800 €.

Un nouveau commerce en 2011



Les ateliers municipaux en 2008



INAUGURATION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Le 21 novembre 2008, ce bel ensemble a été inauguré en présence de M. le Sous Préfet de Thionville, du représentant du Conseil Général, de divers représentants des communes voisines, du Conseil Municipal de Bousse et des entreprises ayant participé à sa réalisation.

Il répond aujourd'hui aux besoins des Services Techniques d'une commune en plein essor.

Jusqu'à présent ces services fonctionnaient sans local véritablement approprié et ne pouvaient plus dans ces conditions, assurer un travail efficace de qualité : manque de place, absence d'équipements sanitaires, matériels entreposés en divers lieux.

La création de vrais ateliers municipaux devenait une priorité.

Ceux-ci ont été implantés à proximité du stade de football sur une zone du domaine privé communal réservée à ce projet et ne nécessitant pas de nouvelle acquisition foncière.

Après douze mois de travaux, les agents

des services techniques communaux ont enfin pu intégrer leurs nouveaux locaux répondant aux normes de sécurité et d'hygiène du travail.

Le nouveau bâtiment, d'une superficie de 700 m², a permis l'installation de quatre ateliers (outillage, ferronnerie, menuiserie et peinture) indépendants, de 30 m² chacun, ainsi que d'un pont élévateur. Un bureau, une salle de réunion-réfectoire, des vestiaires, douches et WC (séparés pour hommes et femmes, accessibles aux personnes handicapées), viennent compléter la surface au sol. A l'étage une mezzanine et un local fermé offrent 160 m² de rangement. A l'extérieur, quatre box couverts (dont un fermé), d'une surface de 102 m², permettent le stockage d'engins et de matériaux. Le coût des travaux de ces ateliers et des infrastructures qui y sont liées s'élève à



670 015,18 € TTC, dont 384 808,95 € à la charge de la commune. Cette opération a pu avoir lieu grâce au SACR (Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales) - subvention accordée par le Conseil Général - d'un montant de 198 474,00 €, et à la récupération de la TVA de 86 732,23 €.



L'implantation des lotissements :

La Clairière aux cerfs en 2003



BOUSSE

Quand le lotissement va, tout va...

Il n'a pas fallu plus de deux ans pour voir le lotissement de la Clairière aux Cerfs sortir de terre et apporter un plus à la commune.

Depuis l'arrêté de lotir signé en janvier 2003, le lotissement La Clairière aux Cerfs commence à prendre belle allure. C'est pour faire face au vieillissement de la population, à la fragilisation économique de la localité et pour éviter que l'on connaisse une fermeture de classes que l'implantation de ce lotissement a germé dans l'esprit des élus de Bousse.

Ce nouvel espace résidentiel, le plus important de la commune, pour lequel la Municipalité a tenu à ce que l'on respecte l'esprit des villages traditionnels mosellans, sera constitué, au final, de cent quarante-trois parcelles individuelles (d'une moyenne de neuf ares chacune), de vingt maisons de "village", de quatre immeubles collectifs (pour quarante-huit appartements), d'une zone d'activité tertiaire le long de la RD1, sans oublier une ardoise de 300 000 € pour les arbres et le fleurissement de l'ensemble.

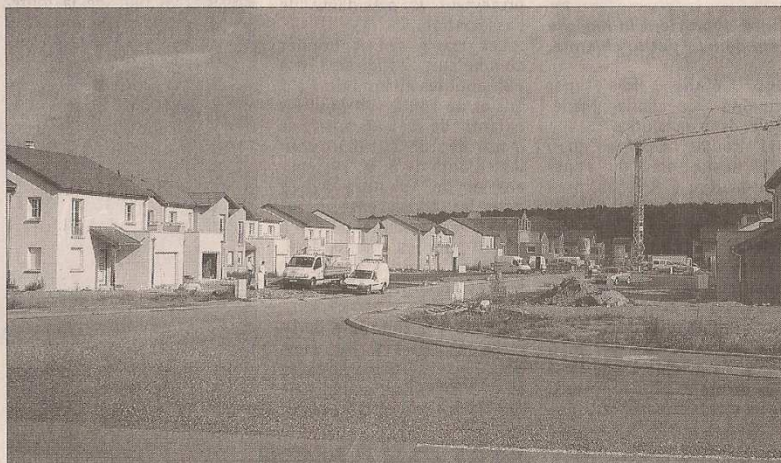
Les rues de tous les lotisse-

ments de la commune s'inscrivent dans une thématique et portent des noms de musiciens, de provinces, d'oiseaux, de fleurs... On a donc tenu à rester dans cette logique et ainsi *La Clairière aux Cerfs* sera dédiée à l'art pictural par le biais d'artistes tels que Renoir, Delacroix, Cézanne, Monet et autres encore.

Revitaliser la commune

Si le recensement de 1990 faisait état de 2 591 habitants, celui de 1999 n'en comptait plus que 2 362. Avec la troisième tranche prévue en septembre 2005, l'arrivée de 500 âmes apportera un sang neuf bienvenu pour pérenniser les écoles et redynamiser la vie associative locale.

Le confort, et surtout la sécurité, n'ont pas été oubliés avec la construction d'un passage souterrain sous la RD1 qui reliera cette population nouvelle au cœur de la localité, ainsi que l'aménagement d'un rond-point, favorisant



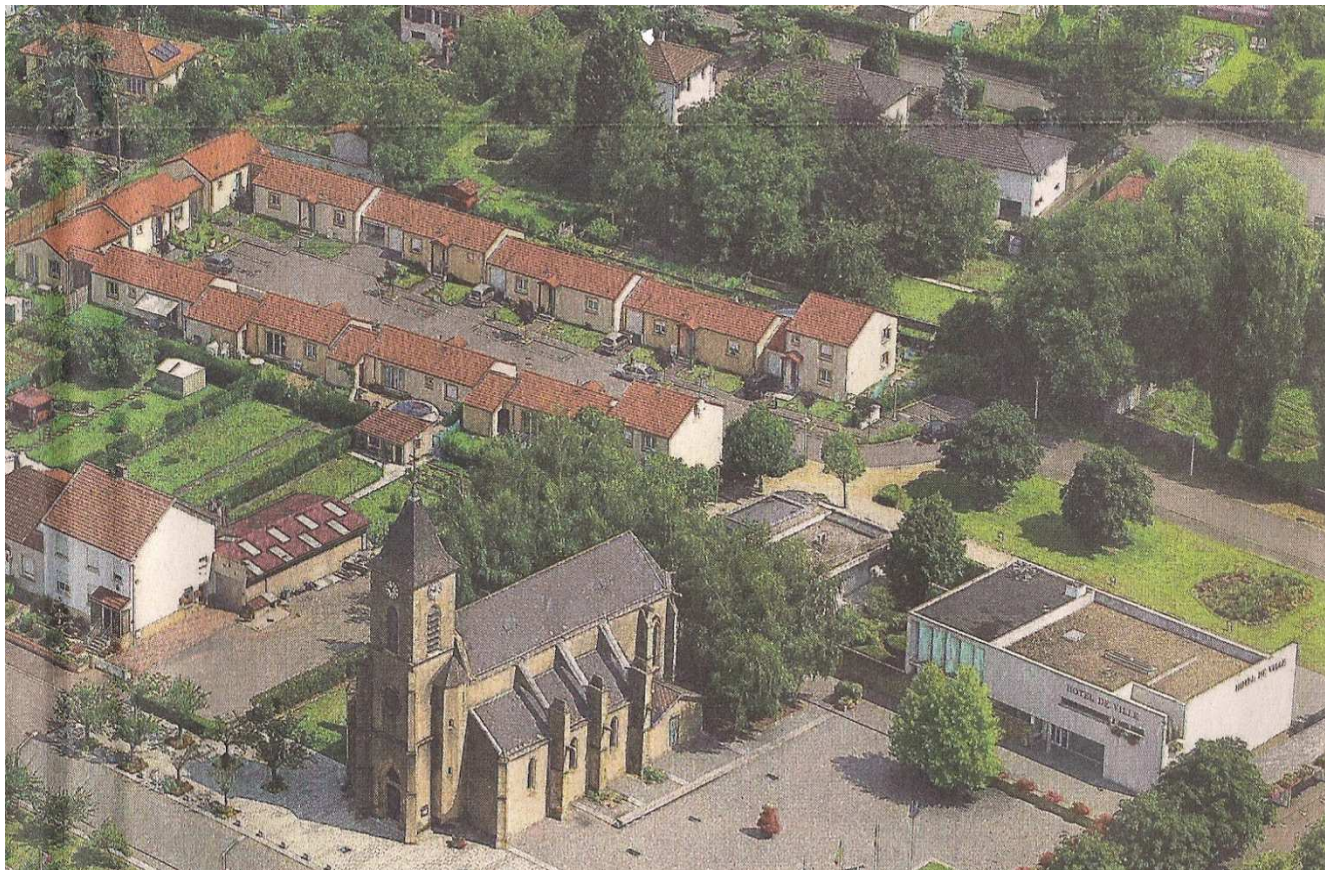
La "Clairière aux Cerfs" commence à prendre de l'allure.

ainsi l'intégration des nouveaux "Boussois". A noter qu'une partie des accédants à la propriété travaillant au Grand-Duché-du-Luxembourg ont choisi ainsi de se rappro-

cher de leur lieu de travail. « Fière de ses attraits et de son cadre à taille humaine, la commune de Bousse est heureuse de pouvoir partager son dynamisme et son

art de vivre avec les nouveaux habitants d'un bel espace résidentiel paysagé à l'orée de sa forêt domaniale classée », a souligné Charles Birmann, maire de Bousse.

Impasse de la Mairie en 2003



Le Clos des Vignes (en projet)



Le Clos des Vignes

Dans son cadre nature, le Clos des Vignes vous propose :

- 30 lots à bâtir destinés à la construction de maisons individuelles. Ces terrains sont entièrement viabilisés [eau, assainissement, électricité, gaz, télécommunications] avec un libre choix tant au niveau du constructeur que de l'architecte.